



L'ASTHME GUÉRI...

Echantillon
gratuit.

La surprenante nouvelle que l'ASTHME PEUT ÊTRE GUÉRI venant d'un homme aussi autorisé que l'était feu le Dr J. Eméry Coderre, qui au cours d'une pratique de plus de 50 ans a eu une large expérience et de merveilleux succès dans le traitement des maladies des organes respiratoires, vous prouve que la **POUDRE ANTI-ASTHMATIQUE** du Dr CODERRE apporte un soulagement immédiat aux plus violentes attaques d'asthme. Son emploi régulier ne contribue pas seulement à soulager le malade mais rend les attaques moins fréquentes, puis en empêche pour tout de bon le retour.

Dans les cas d'ENROUEMENTS GRAVES, d'OPPRESSIONS BRONCHITIQUES et de TOUX OBSTINÉES, cette poudre sera considérée hors de prix. Convaincus que le moyen honnête de vendre un Remède est de laisser ceux qui voudraient l'acheter reconnaître par eux-mêmes ses mérites avant de faire l'achat — à chaque victime de ces maux qui nous enverra son nom et son adresse, nous ferons parvenir gratuitement un paquet-échantillon de la Poudre Anti-Asthmatique du Dr Coderre.

**Elle soulage immédiatement !
Elle guérit les cas les plus obstinés !!
Elle est absolument sûre !!!**

Envoyez votre adresse afin de recevoir gratuitement et franco un paquet-échantillon. Si vous êtes souffrant, ne manquez pas d'essayer ce remède et vous serez soulagé.

Le prix de vente régulier est de 50 cts à \$1.00, selon la grosseur du paquet.

The Wingate Chemical Co., Limited
2 MAPLE AVENUE, MONTREAL



TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS & C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in this

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Principaux officiers de la Société des Artisans Canadiens-Français

Officiers honoraires

AUMONIER GÉNÉRAL.....	MGR PAUL BRUCHIÉSI, archevêque de Montréal.
PRÉSIDENT HONORAIRE.....	SIR WILFRID LAURIER, premier ministre du Canada.
AUMONIER.....	M. le chanoine A. ARCHAMBAULT.
VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.....	Son Honneur RAYMOND PRÉFONTAINE, M.P., maire de Montréal.

Conseil exécutif

PRÉSIDENT GÉNÉRAL.....	JOSEPH THIBEAULT, maître plombier.
1er VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL.....	ALFRED LAMBERT, manufacturier de chaussures.
2me VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL.....	L. S. GENDRON, employé civique.
1er COMMISSAIRE-ORDONNATEUR.....	NARCISSE LAPOINTE, négociant.
2me COMMISSAIRE-ORDONNATEUR.....	NAPOLEON DESCHAMPS, négociant.
DIRECTEURS.....	DOMINA GAGNÉ, manufacturier de portes, chassis, etc. GRÉGOIRE LÉVEILLÉ, maître plâtrier. LOUIS A. JACQUES, négociant et échevin de la cité de Montréal. ALPHONSE H. RENAUD, manufacturier et marchand de meubles.
CENSEURS.....	F. G. CRÉPEAU, notaire public. NAPOLEON THEORET, notaire public. C. P. CHAGNON, marchand de nouveautés. J. V. DESAULNIERS, professeur à l'École Montcalm, Montréal.

Officiers

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	A. BOURBONNIÈRE.
TRESORIER GÉNÉRAL.....	HENRI ROY.
MÉDECIN EN CHEF.....	E. P. LACHAPPELLE, M.D.
AUDITEURS.....	J. S. MATTE, Québec, P.Q. J. N. RATTEZ, Ottawa, Ont.
PROCUREUR.....	GUSTAVE LAMOTHE, avocat.
NOTAIRE.....	PHILIPAS MAINVILLE, N.P.
INSPECTEUR GÉNÉRAL.....	NAPOLEON LACHANCE.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible dans cette société, il faut posséder les qualités et remplir les conditions suivantes :

- (1) Être catholique et n'appartenir, sans dispense de l'ordinaire, à aucune société secrète ou autre défendue par l'Eglise catholique.
- (2) Avoir de bonnes mœurs et n'être point adonné à l'usage immodéré des boissons enivrantes.
- (3) Jouir d'une bonne santé, d'une bonne constitution, n'être sujet à aucune maladie héréditaire, acquise ou incurable, ni affligé d'aucune infirmité notable.
- (4) Ne pas exercer l'une des occupations suivantes, qui sont réputées insalubres aux fins des règlements de la Société, savoir : égoutier, vidangeur, pompier, ingénieur et chauffeur de locomotives, mineur, serre-frein, etc., etc.
- (5) Être âgé d'au moins dix-huit ans et ne pas dépasser l'âge de quarante-cinq ans.
- (6) Parler la langue française ; être Canadien-Français ou considéré comme tel.

L'aspirant doit être présenté par deux membres qui signent la formule de présentation. Il dépose en même temps \$1.25 pour couvrir les frais de son examen médical. S'il est admis par le bureau de direction, il aura à payer les droits d'entrées suivants :

De 18 à 30 ans.....	\$ 2.00	De 41 à 42 ans.....	\$20.00
" 30 à 35 ".....	3.00	" 42 à 43 ".....	30.00
" 35 à 40 ".....	5.00	" 43 à 44 ".....	40.00
" 40 à 41 ".....	10.00	" 44 à 45 ".....	50.00

L'aspirant déposera aussi, comme droit d'entrée, cinquante centins pour faciliter le prompt paiement de l'indemnité au décès, cinquante centins pour sa contribution du mois et quinze centins pour son certificat d'admission, mais il n'a pas de contribution de décès à payer dans le mois qui suit son admission. La contribution régulière de chaque membre est de cinquante centins par mois payable d'avance, le ou avant le premier mardi de chaque mois. La contribution au décès de chaque membre est actuellement de 8 cents par décès, de manière à former \$1,000 pour la veuve ou les héritiers.

BENEFICES

Un membre a droit à ses bénéfices aussitôt qu'il a reçu son certificat de membre. Il a droit à une allocation de quatre piastres par semaine pendant vingt semaines lorsqu'il est malade. A son décès, sa veuve et ses héritiers reçoivent mille dollars. Jusqu'à aujourd'hui, la cotisation mensuelle et la contribution au décès réunies n'ont pas dépassé \$15 par année. Tout membre peut disposer des mille piastres dues à sa mort, en faveur de qui il veut ; s'il n'en dispose pas par testament ou autrement, cette somme est payable à sa femme, et, s'il n'a pas de femme, à ses héritiers.